**RÈGLEMENTS DE LA SALLE D’ENTRAINEMENT**

* Toute personne âgée de 15 à 18 ans peut utiliser le local, sans accompagnement, avec l’autorisation signé d’un parent ou tuteur légal;
* Toute personne âgée de 12 à 14 ans peut utiliser le local seulement s’il est accompagné d’un adulte membre du club;
* La salle d’entrainement est interdite à tous les enfants de 11 ans et moins;
* Ne jamais prêter votre carte d’accès à une autre personne;
* Aucun alcool et drogue ne sera toléré dans le local
* Après un avertissement, tout manquement aux règles entrainera le retrait des droits sans aucun remboursement;
* Garder l’endroit propre et nettoyer l’équipement après chaque utilisation;
* Changer de chaussures avant d’accéder à la salle pour l’entrainement (dans un souci de propreté, ne pas porter les mêmes chaussures que vous aviez à votre arrivée au local);
* Apportez votre serviette et bouteille d’eau;
* A leur arrivée et à leur départ, tous les usagers doivent signer le registre prévu à cette fin, s’il y a lieu;
* Pour assurer la sécurité de tous les usagers, tous doivent en tout temps avoir pleinement le contrôle de l’équipement de musculation;
* Il est obligatoire de porter des vêtements appropriés pour l’entrainement;
* Seul le port de souliers de course ou de souliers d’entrainement pour l’intérieur est autorisé. Les bottes et les souliers pour l’extérieur sont interdits;
* Ne pas utiliser l’équipement destiné à l’entrainement cardiovasculaire pendant plus de 30 minutes si d’autres personnes attendent de l’utiliser;
* Essuyer convenablement tout l’équipement après usage à l’aide des produits nettoyants fournis;
* Replacer tous les disques, les altères, les matelas et le reste du matériel à l’endroit qui leur est réservé. Les colliers de sécurité doivent être utilisés en tout temps lors de l’utilisation de barres;
* Pour des raisons de sécurité, il est recommandé d’être en tout temps au moins deux (2) personnes dans l’installation de conditionnement physique;
* Personne n’est autorisé à retirer, à réarranger ou à modifier l’équipement, et aucun usage inapproprié de l’installation ou de l’équipement ne sera toléré (ce qui comprend le fait de laisser tomber ou de cogner les poids);
* Tous les appareils ont une capacité de 300 livres maximum;
* Les personnes qui contreviendront à ces règlements seront expulsées sans remboursement;
* **Les utilisateurs du local ne pourront tenir responsable la municipalité de La Reine ou tout autre organisme d’un accident ou d’une blessure survenue lors de l’entrainement ;**
* Les entrepreneurs et les visiteurs ne sont pas autorisés à utiliser les installations, l’équipement et les services de conditionnement physique.

**HEURES D’OUVERTURE DE LA SALLE D’ENTRAINEMENT**

6 heures du matin à 21 heures du soir à tous les jours;

Passé ces heures la porte de la salle d’entrainement ne sera plus accessible, elle est contrôlée par ordinateur;